|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 17** | **Document C19/38-F** |
| **1er avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA RéSOLUTION 191 (rév. dubaï, 2018) DE LA CONFéRENCE DE PLéNIPOTENTIAIRES "stratégie de coordination des efforts entre les trois secteurs de l'union" |

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent document un rapport sur la mise en oeuvre de la Résolution 191 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 191 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-191-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires* |

# 1 Rappel

1.1 La Conférence de plénipotentiaires tenue en 2018 (PP-18) a révisé la Résolution 191 (Rév. Dubaï, 2018) relative à la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union.

1.2 Aux termes de cette Résolution, le Secrétaire général est *chargé* de continuer d'améliorer la stratégie de coordination et de coopération, afin de garantir l'efficacité et l'efficience des efforts dans les domaines intéressant les trois Secteurs de l'UIT et le Secrétariat général, de manière à éviter tout chevauchement d'activité et à optimiser l'utilisation des ressources de l'Union.

1.3 De plus, le Secrétaire général et les Directeurs des trois Bureaux sont *chargés* de faire en sorte qu'un rapport sur les activités de coordination menées entre les différents Secteurs dans chacun des domaines considérés comme présentant un intérêt mutuel, ainsi que les résultats obtenus en la matière, soit soumis au Conseil.

1.4 Le Secrétaire général et les Directeurs des trois Bureaux sont également *chargés* de recenser toutes les formes et tous les cas de chevauchement des fonctions et des activités entre les Secteurs de l'UIT et le Secrétariat général et de proposer des solutions pour y remédier.

# 2 Coordination au sein du Secrétariat

Groupe spécial de coordination intersectorielle (ISC-TF)

2.1 Un Groupe spécial de coordination intersectorielle (ISC-TF) a été établi pour renforcer la coordination et la collaboration entre les trois Bureaux et le Secrétariat général, dans le but d'éviter tout chevauchement d'activité au niveau interne et d'optimiser l'utilisation des ressources. Le mandat de ce Groupe a fait l'objet de l'[Ordre de service N° 16/13](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0019/en).

2.2 Le Groupe spécial ISC-TF a tenu six réunions (auxquelles s'ajoute une réunion qui aura lieu en mai), depuis qu'il a soumis son dernier rapport au Conseil, en avril 2018, soit 29 réunions au total depuis sa création en mars 2015. Le Groupe spécial ISC-TF est présidé par le Vice-Secrétaire général, avec la participation: *a)* des Adjoints aux Directeurs des trois Bureaux et du Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres; *b)* des Coordonnateurs intersectoriels responsables de domaines thématiques précis; *c)* des Directeurs des Bureaux régionaux; *d)* des Chefs des Départements du Secrétariat général; *e)* en qualité d'observateur, du Chef de l'Unité de l'audit interne; et *f)* à l'invitation du Président, des Chefs des Départements des Bureaux.

2.3 Les domaines présentant un intérêt au niveau intersectoriel pour lesquels le Groupe spécial ISC-TF assure une coordination sont les suivants: accessibilité, intelligence artificielle, réduction de l'écart en matière de normalisation, communications et rédaction du site web, nouvelles tendances, télécommunications d'urgence, environnement et villes intelligentes et durables, coordination de manifestations, égalité hommes/femmes, participation des Membres, mobilisation de ressources et petites et moyennes entreprises (PME). Depuis la session du Conseil tenue en avril 2018, le Groupe:

– a facilité les échanges d'informations entre les Secteurs et le Secrétariat général concernant les domaines thématiques susmentionnés, qui ont permis aux membres du Groupe d'obtenir des informations actualisées sur les faits nouveaux et les progrès réalisés dans chaque domaine;

– a examiné et proposé des solutions aux principales questions posées par les coordonnateurs, en transmettant au niveau supérieur les questions pour lesquelles des décisions n'ont pas pu être prises ou arrêtées au niveau des coordonnateurs;

– a tiré parti de la participation et de la contribution des Bureaux régionaux, qui ont pris part à distance aux débats du Groupe;

– a poursuivi le processus de publication et de mise à jour de renseignements sur les travaux menés par l'UIT concernant les domaines thématiques sur les pages web pertinentes de l'UIT, d'une manière ouverte et transparente;

– a coordonné la participation de l'UIT à des conférences et forums, afin de rationaliser la délégation/présence de l'UIT, tout en veillant à ce que les intérêts intersectoriels soient représentés; et

– a contribué à mieux coordonner l'organisation de manifestations et de réunions de l'UIT, dans le cadre des travaux menés dans ce domaine particulier.

2.4 En outre, le Groupe a obtenu les résultats concrets suivants depuis la dernière session ordinaire du Conseil:

– Élaboration d'une nouvelle page web dédiée à la coordination intersectorielle ([www.itu.int/en/general-secretariat/Pages/intersectoral-coordination.aspx](http://www.itu.int/en/general-secretariat/Pages/intersectoral-coordination.aspx)), en coordination avec le Président du Groupe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel (ISCG).

– Examen du projet de lignes directrices de l'UIT concernant les parrainages et des dispositions de l'Ordre de service correspondant.

– Examen de la question de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des comités statutaires de l'UIT et coordination du suivi requis.

– Supervision de la mise en œuvre du projet pilote relatif à la participation des PME aux travaux de l'Union dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-D.

– Coordination de la participation du secrétariat de l'UIT à la 24ème Conférence des parties (COP‑24).

– Examen de l'élaboration de la stratégie relative à la sensibilisation et aux contenus numériques et à la modélisation dans le domaine du numérique.

– Poursuite de l'examen des rapports détaillés sur la situation relative aux membres des Secteurs, par Secteur et par région.

– Examen de l'analyse de gestion des risques qui figurera dans les plans opérationnels de l'UIT.

– Examen du programme de travail du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2019 et désignation des coordonnateurs de l'UIT concernés.

Processus de renforcement de la coordination intersectorielle à l'UIT

2.5 En outre, et afin de donner suite aux résultats de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, le Groupe a entamé un examen des mécanismes de coordination intersectorielle existants afin de garantir la réalisation du nouvel objectif intersectoriel I.6, adopté par les Membres dans le cadre du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 (le tableau ci-dessous présente l'objectif, les résultats attendus et les produits escomptés).

Tableau 1 – Nouvel objectif intersectoriel concernant la réduction
des chevauchements et des doubles emplois

|  |
| --- |
| **I.6 (Réduction des chevauchements et des doubles emplois)**: Réduire les chevauchements et les doubles emplois et favoriser une coordination plus étroite et transparente entre le Secrétariat général et les Secteurs de l'UIT, compte tenu des crédits budgétaires de l'Union ainsi que des compétences spécialisées et du mandat de chaque Secteur |
| *Résultats* | *Produits* |
| I.6-a: Collaboration plus étroite et transparente entre les Secteurs de l'UIT, le Secrétariat général et les 3 BureauxI.6-b: Réduction des chevauchements et des doubles emplois entre les Secteurs de l'UIT et les travaux du Secrétariat général et des 3 BureauxI.6-c: Réalisation d'économies en évitant les chevauchements | I.6-1: **Mettre en évidence** et supprimer tous les types et tous les cas de recoupement des fonctions et de chevauchement des activités entre tous les organes structurels de l'UIT, en optimisant, notamment, les **méthodes de gestion**, la logistique, la **coordination** et l'appui fourni par le secrétariatI.6-2: Mettre en œuvre le concept d'une "UIT unie dans l'action", en harmonisant, dans la mesure du possible, les **procédures** appliquées dans l'ensemble des Secteurs et des bureaux régionaux/dans le cadre de la présence régionale dans la réalisation des buts et objectifs de l'UIT et des Secteurs |

2.6 Le Groupe passera en revue la stratégie de coordination et de coopération; examinera le mécanisme permettant de recenser et de définir les questions présentant un intérêt mutuel; et repensera ses méthodes de travail, l'objectif étant de renforcer son rôle et d'améliorer son efficacité.

# 3 Coordination avec les membres

3.1 Le Groupe ISCG a été créé conjointement par le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT).

3.2 Aux termes de la Résolution 191 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le GCR, le GCNT et le GCDT sont invités à continuer d'aider le Groupe ISCG à recenser les thèmes communs et les mécanismes propres à renforcer la coopération et la collaboration sur les questions d'intérêt mutuel.

3.3 Depuis sa création, le Groupe ISCG a tenu six réunions en association avec les réunions du GCDT. Au cours de sa réunion tenue le 4 avril 2019, le Groupe ISCG a actualisé son mandat pour inclure le Secrétariat général dans le cadre des travaux. Le Groupe ISCG a examiné et approuvé les tableaux de correspondance des domaines d'intérêt commun entre les Commissions d'études de l'UIT-D et de l'UIT-R, entre les Commissions d'études de l'UIT-D et de l'UIT-T ainsi qu'entre les Commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T. Le Groupe a également examiné le tableau de correspondance des Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, de l'Assemblée des radiocommunications, de l'Assemblée mondiale de la normalisation des télécommunications et de la Conférence mondiale de développement des télécommunications.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_